

COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 26 NOVEMBRE 2018**

Conseillers présents : Mme Martine GRECO -

MM. Armel AÏTA - Francis GRAÖ - François GRECO – Serge VASELLI -

Conseillers absents : MM. Denis MALOSSANE – Antoine PES – Lionel VOGEL -

Absents représentés :

M. Bernard BATIFOULIER donne pouvoir à M. Armel AÏTA –

M. Henri COSENZA donne pouvoir à M. François GRECO -

Secrétaire de séance : M. Francis GRAÖ -

Début de séance : 10 h 30

Fin de séance : 10 h 47

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 22 novembre 2018, le conseil municipal, conformément à la loi, délibèrera quel que soit le nombre de membres présents.

DELIBERATIONS

2018/49 REVALORISATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe la redevance à encaisser à 1 594,86 € au titre de l'année 2018 ;

2018/50 ORDONNANCEMENT DES TAXES D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES AUX LOCATAIRES DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la liste présentée par Monsieur le Maire et l'autorise à émettre les titres correspondants ;

Monsieur le Maire demande une suspension de séance de quelques minutes afin de recevoir les services de la gendarmerie : suspension de séance à 10 h 40.

Reprise de la séance du conseil municipal à 10 h 43.

2018/51 JVS MAIRISTEM : AVENANT AU CONTRAT HVOL

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'avenant au contrat HVOL avec la société JVS MAIRISTEM, tel que présenté par Monsieur le Maire, l'autorise à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes à cette affaire ;

2018/52 CREATION D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LA RABASSIERE »

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la création d'un emploi non permanent et le recrutement d'un contrat d'engagement éducatif (CEE) pour les fonctions d'animation au sein du centre de loisirs sans hébergement « La Rabassière », à temps complet et pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019 (soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019) ;

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre,
Monsieur le Maire clôture la séance à 10 h 47.**

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 26 novembre 2018

**Le secrétaire de séance,
Monsieur Francis GRAÖ**



Vu par Nous, Maire de la Commune de MONTAGNAC – MONTPEZAT pour être affiché le 03 décembre 2018 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 26 novembre 2018

**Le Maire
François GRECO**



Signature des Conseillers Municipaux :